

## Allocution du Colonel Lavigne

Monsieur le Sous Préfet, monsieur le maire, madame la sénatrice, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les présidents des associations patriotiques, porte-drapeaux, frères d'arme, chers camarades anciens combattants, mesdames et messieurs, bonjour.

**Le 11 novembre 1918 à 11 heures du matin** les clairons sonnent « le cessez le feu » sur l'ensemble du front, annonçant la fin des combats de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Le vœu des poilus, faire la paix pour toujours, que « la der des ders » soit la leur, ce vœu ne sera pas exaucé. Le 20<sup>ème</sup> siècle, pour la France, est une suite de conflits armés : guerre de 1939 1945 ; guerre des « soldats oubliés » contre le Japon 1945 puis en Indochine 1946 1954 ; guerre de Corée 1950 ; guerre d'Algérie 1956 1962, guerre qui ne dit pas son nom, guerre des « soldats perdus ». Suivront les « opérations extérieures » militaires. Aujourd'hui les conséquences des guerres Russie-Ukraine, Israël- Hamas-Hezbollah-Iran, Arménie-Azerbaïdjan, l'agitation Nord-coréenne la crise Chine-Taiwan, fragilisent la paix dans un monde géostratégique mouvant (crises économiques et sociales, ravages et économies liés à la drogue, démographies non contrôlées, heurts des civilisations, émergence de nouvelles puissances étatiques). La vieille Europe se réarme avec difficultés. Le terrorisme, dans le cadre d'une guerre asymétrique, s'installe en France mais aussi en Europe.

**Le nombre de victimes** françaises de la 1<sup>o</sup> guerre mondiale s'élève à un million quatre cent cinquante mille, **dont 6199 hauts pyrénéens**. Toutes les communautés sont en deuil : un quart des hommes âgés de 18 à 27 ans sont morts. A Lourdes, 112 ont été tués à l'ennemi, décédés dans les hôpitaux, ou portés disparus. Sous le Mausolée du cimetière de l'Egalité, reposent 88 soldats chrétiens originaires de toutes les régions de France et 4 tirailleurs d'outre-mer musulmans, tous décédés suite à des blessures à l'hôpital N°32 de Lourdes.

**Devant vous** le monument aux Morts de votre cité, érigé en 1925. Sur un socle massif, en forme de croix, est représenté un poilu, poitrine offerte défiant l'ennemi. Il est accompagné de deux femmes : la famille et la République, la douceur retrouvée et l'engagement à servir, le tout encadré des ailes de la victoire. Il est l'œuvre de Louis Grimal et du sculpteur François Mourgues. Le monument aux Morts est défini par l'Etat comme « **un édifice élevé par une communauté à la mémoire d'un ensemble de personnes appartenant à celle-ci et qui ont été victimes de la guerre ou d'une catastrophe** ». Sous la pression des poilus et de la population, l'Etat décide par **la loi du 25 octobre 1919**, d'aider financièrement les communes qui souhaitent se doter d'un monument aux Morts. L'arrêt du conseil d'Etat **du 4 juillet 1924** précise que

**« tout monument rappelant le souvenir des morts, même s'il ne recouvre pas de sépulture, doit être considéré comme un monument funéraire ».** Entre 1919 et 1925, 98 % des communes élèvent des stèles, érigent des monuments, posent des plaques en hommage aux combattants Morts pour la France ou disparus.

**Le monument aux Morts est un lieu de recueillement, une tombe symbolique** qui participe au deuil des familles. En effet, nombreux sont les morts (92 %) enterrés loin de chez nous, là bas, dans le Nord, dans les cimetières « dits sous la lune » longeant les lignes de front, cimetières que les familles ne peuvent rejoindre faute de moyens. Le monument aux Morts est aussi **le témoin de l'histoire** de notre pays. Il évoque **le sacrifice de jeunes gens partis servir au péril de leur vie** la France, patrie de **la petite patrie qu'est le village reposant sur la terre des pères.**

Pour nous tous, le combat n'est pas terminé. Il nous reste à transmettre à nos enfants, petits enfants, arrières petits enfants, le souvenir des luttes et des combats menés par nos ancêtres pour défendre les valeurs de notre Nation, « liberté, égalité, fraternité », valeurs symbolisées par les drapeaux tricolores ici présents. Notre foi et nos derniers engagements communiquons les aux jeunes. Ce sont eux qui avec ardeur, dynamisme et courage, imprégnés de votre expérience et de votre sagesse feront la France dont nous rêvons : **La France sentinelle de la Paix.**

**Jeunes gens du pays de lourdes,** l'armistice du 11 novembre 1918 n'est pas une fête, **c'est l'anniversaire de la fin d'un combat tragique avec des conséquences dramatiques.** Dignité, gravité et respect accompagnent notre salut « aux Morts pour la France ». Redressez-vous, découvrez-vous la tête, soyez fier. Pendant le dépôt de gerbes, la sonnerie « aux morts » et la minute de silence, pensez au sacrifice de nos « Anciens » et chantez de toutes vos forces et avec respect « la Marseillaise ».

**Et surtout n'oubliez pas l'héritage transmis par ceux de 14 : « La paix, mais une paix gagnée avec courage et honneur face aux ennemis de la France » (lettre du soldat de 1<sup>o</sup> Classe Justin Roudé).**

N'oubliez jamais les noms des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard **Morts pour la France au service de l'Education Nationale,** institution régalienne de l'Etat, qui nous a construits et qui vous construits.